

COMMUNIQUÉ

Boulogne, le 15 mars 2020,

La société Renault annonce avoir déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers son Document d'enregistrement universel 2020, en date du 15 mars 2020.

Le Document d'enregistrement universel 2020 peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse www.group.renault.com, onglet Finance, dans la rubrique «Information réglementée».

Les documents suivants sont intégrés dans le Document d'enregistrement universel au titre de l'information réglementée :

- les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes,
- les comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,
- le rapport du Président sur le contrôle interne et le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président,
- les honoraires des contrôleurs légaux des comptes,
- le descriptif du programme de rachat d'actions.